

lesse et les pensions de retraite. S'il en est ainsi, pourquoi alors attendre tous ces Livres blancs et la fin de toute cette filière par laquelle il nous faut passer? Pourquoi ne pas proposer à la Chambre dès maintenant une augmentation intérimaire des pensions de vieillesse? C'est là la seconde et la principale partie de ma question, et j'espère que le secrétaire parlementaire sera en mesure de lui donner ce soir une réponse optimiste ou favorable.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer, dans ma réponse au député, par signaler que le gouvernement actuel et surtout le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) ne sont pas restés inactifs: ils ont fait tout leur possible pour aider les Canadiens âgés. Si nous examinons les crédits de l'année financière 1970-1971, nous constatons que les dépenses consacrées à la Caisse de la sécurité de la vieillesse ont fait un bond de 143 millions de dollars pour atteindre un total de 1.9 milliard, c'est-à-dire le chiffre le plus élevé de notre histoire. Deux facteurs principaux expliquent cette augmentation. D'une part, l'abaissement de l'âge requis: on estime que 50,000 personnes de plus profiteront du taux uniforme de base et du supplément de revenu. D'autre part, alors que dans le passé l'indexation de la sécurité de la vieillesse n'existait pas, on peut dire qu'elle existe maintenant. Celle-ci a profité à bon nombre de nos concitoyens âgés.

Enfin, j'aimerais signaler à l'honorable représentant que le gouvernement fédéral accepte d'assumer la moitié du supplément additionnel de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti grâce au régime d'assistance publique du Canada. L'une des provinces au moins a récemment augmenté ce supplément et a porté le montant total des prestations à \$150 par mois. Je voudrais également ajouter qu'il n'y a pas de plafond à la contribution du gouvernement fédéral par l'entremise du régime d'assistance publique du Canada. Cependant, l'initiative doit venir des provinces qui déterminent également le montant du supplément à payer.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je voudrais souligner que le gouvernement actuel, par l'entremise de son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, fait actuellement tout son possible pour aider nos vieillards pensionnés, en même temps qu'il étudie la situation et qu'il prend des décisions sur la

politique à suivre. Le résultat de ses travaux paraîtra dans le Livre blanc sur la sécurité sociale qui sera déposé, j'espère, dans un avenir très rapproché. J'ai l'intention de rappeler à nouveau au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social la question du dépôt du rapport Willard. J'espère qu'à son retour des réserves indiennes, il sera en mesure de prendre une décision et d'en faire part à la Chambre.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—DEMANDE D'UN REPRÉSENTANT SYNDICAL TENDANT À DES EXCUSES DE LA PART D'UN MINISTRE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, le 27 janvier dernier, comme en fait foi la page 2861 du harsard, j'ai posé une question au premier ministre au sujet des griefs exposés par écrit par le syndicat des mineurs de charbon de Sydney Mines qui reçoivent une pension de retraite, et signés par le secrétaire, M. Pius Hennessey, portant sur le mode de paiement des prestations de retraite anticipée, versées par la Société de développement du Cap-Breton aux anciens employés de la mine de charbon. Comme on formule constamment des plaintes, ai-je alors demandé, le premier ministre voudrait-il ordonner une enquête sur tous les aspects de la question? Le premier ministre avait tenu ma question pour préavis.

Le 29 janvier, comme le rapporte la page 2963 du harsard, j'ai une fois de plus signalé la chose au premier ministre et demandé une enquête sur l'ensemble du sujet du fait des réclamations continuelles émanant des syndicats intéressés. Le premier ministre ne semblait pas au courant de la question et nous avons reçu du ministre du Travail (M. Mackasey) une réponse nébuleuse. A titre de question supplémentaire, j'ai parlé des télégrammes de protestations et autres communications que nous recevions constamment, les ministres en cause et moi-même; j'ai alors adressé une question au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) lui demandant s'il voudrait faire enquêter sur toute l'affaire. Le ministre a répondu qu'il avait été en rapport avec la Devco et qu'aucune protestation n'avait été faite auprès de cette société ou de son ministère. Il a poursuivi en disant que le syndicat auquel je faisais allusion était en fait «un petit groupe d'employés pensionnés qui a nom d'union et qui n'a aucun rapport avec le syndicat *United Mine Workers of America* qui n'a rien demandé au sujet de ces pensionnés».